

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1426-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1426-2025 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'autoriser le président d'élection à effectuer des dépenses électorales ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 8 octobre 2025.

La greffière adjointe,

Me Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 8 octobre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 8 octobre 2025.

La greffière adjointe,

Me Sabrina Béland